

**«Les zones humides: l'eau, la vie et la culture»  
8e Session de la Conférence des Parties contractantes à la  
Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)  
Valence, Espagne, 18 au 26 novembre 2002**

## **Résolution VIII.46**

### **Remerciements à la population et aux autorités espagnoles**

1. NOTANT le soutien généreux apporté à la 8e Session de la Conférence des Parties contractantes par les autorités espagnoles, à tous les niveaux;
2. EXPRIMANT sa reconnaissance pour l'efficacité de la préparation de la réunion, pour les locaux et les services fiables et modernes dont le Secrétariat et les participants ont bénéficié, et pour les manifestations qui ont contribué à enrichir l'expérience des délégués;
3. RENDANT UN HOMMAGE PARTICULIER à la Communauté autonome de Valence et à la Municipalité de Valence pour leur extraordinaire hospitalité et pour l'accueil chaleureux que les autorités et les habitants de Valence ont réservé aux participants;
4. CONSCIENTE de l'immense travail accompli par le personnel et les bénévoles espagnols, qui ont contribué, par leur efficacité, leur promptitude, leur esprit chaleureux et leur bonne humeur, au bon déroulement des manifestations qui ont marqué la plus grande et la plus compliquée de toutes les sessions de la COP à la Convention de Ramsar;
5. DÉPLORANT l'accident du pétrolier *Prestige* et la marée noire qui a envahi récemment la côte nord-ouest de l'Espagne et PRÉOCCUPÉE par ses effets négatifs sur les écosystèmes marins et côtiers, ainsi que sur les populations locales dont les moyens de subsistance dépendent de ces écosystèmes;

#### LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

6. EXPRIME ses remerciements et sa gratitude à ses hôtes espagnols, en particulier au ministère de l'Environnement, à la Communauté autonome de Valence, à la Municipalité de Valence, aux autorités du Museo de las Ciencias Príncipe Felipe, et aux organisations non gouvernementales espagnoles.
7. RECONNAÎT l'importance des contributions financières consenties par le Gouvernement espagnol pour l'organisation de la 8e Session de la Conférence des Parties contractantes.
8. EXPRIME sa gratitude aux autres Parties contractantes et organisations qui ont apporté une contribution matérielle pour aider les délégués des pays en développement et des pays en transition à participer à la COP8.
9. EXPRIME EN OUTRE sa solidarité avec le Royaume d'Espagne et sa profonde préoccupation concernant les conséquences graves de l'accident du pétrolier *Prestige*, en particulier les dommages que pourraient subir les caractéristiques écologiques des sites Ramsar et des zones humides de la côte atlantique, surtout la côte de la Galice, ainsi que les

graves répercussions que cette marée noire pourrait avoir sur les populations locales dont les moyens de subsistance dépendent de l'utilisation durable des ressources naturelles.

10. SOUTIENT les actions entreprises de toute urgence par les divers administrations, pays de la région, ONG et bénévoles pour lutter contre la marée noire et ses conséquences.
11. EXPRIME l'espoir que les organisations internationales compétentes et les États adopteront les mesures qui s'imposent pour éviter que ce type de catastrophe ne se reproduise.